Chronique colombophile. — *Fédération Roubaisienne.* — Voici le résultat du concours de Chantilly, 3 juin, donné au siège des jeunes amateurs au Pile. 1,008 pigeons plaisirs compris lâchés à 5 h 30, par M. Leman, convoyeur fédéral par un temps calme, vent nul. 1er prix, Vromant, à 7 h. 49 m. 30 s ; 2e, Dekens; 3e, G. Broways ; 4e, id.; 5e. Desobry ; 6e, Crucquez; 7e, F. Mathon; 8e, Debryne ; 9e, Rabot; 10e, Verbauvhède; 11e, Desmet ; 12e, Smet ; 13e, Van Belleghem; 14e. A. Desobrie; 15e, A. Mathon; 16e, Drouart; 17e, Dujardin; 18e, id.; 19e. Carrette.

20e, Désobry; 21e, Dorchy; 22e, Ghuesquière; 23e, Lefebvre; 24e, Lefebvre; 25e, Desbarbieux; 26e, Delaxoy; 27e, Leman; 28e, Deffrenne; 29e, Latuye; 30e, Lefebvre; 31e, Demeulenaere; 32e, Delerue; 33e, Coqu; 34e, Dehaye; 35e, Guillemyn; 36e, Smet; 37e, Fontaine; 38e, Devinne; 39e, Dhal.

40e prix, Lamps ; 41e, Flévet ; 42e, Losfeld ; 43e, Lefebvre ; 44e, Weerts ; 45e, Capart ; 46e, Verbauvhède ; 47e Deffrennes ; 48e, Vanheuverzijn ; 49e, Liagre ; 50e, Deffrennes ; 51e, Lepers ; 52e, Dhal ; 53e, Draux ; 54e, Caby ; 55e, Devenst ; 56e, E. Fournier ; 57e, Lison ; 58e, Lecomte ; 59e, Galle.

60e prix, Foulon; 61e, Carton; 62e, Béhague; 63e, Orgaërt; 64e, Devillers; 65e, Moulard; 66e, Deréguaucourt; 67e, Delannoy, 68e, Descamps; 69e, Vardavoir; 70e, Dulaurier; 71e, D'Hond; 72e, Duhem; 73e, Weerts; 74e, Carrette; 75e, Mahieu; 76e, Stoffin; 77e, Barenne; 78e, Devos; 79e, Watteau; 80e, François; 81e, Dancette; 82e, Wallayes; 83e, Blonde; 84e, Moulard; 85e, Houcke; 86, A. Mathon.

— Dimanche 10 juin, concours en vitesse-propre dans un carré de 16 kilomètres, constatation à la demi-minute sur Châteaudun. 200 fr. prix d'honneur, donné au siège du *Pigeon blanc*, chez M. J. Duthoit, rue de l'Epeule. Mise en panier, le vendredi 8 juin, de 3 à 6 heures. Mise pour ce concours, 2 fr. 50 par pigeon. Même dimanche, concours de St-Just, 125 fr. de prix en 15 prix d'honneur, donné au siège du *Pigeon marin*, chez M. Dhal, à la *Croix-Blanche*, à l'Epeule. Mise en panier le samedi 9 de 2 h. à 6 h. 1/2 du soir. Reddition des prix pour ces deux concours, le lundi 11 juin à 8 h. du soir, à leur siège dirigeant.

Wattrelos. — Voici le résultat du tir à la perche offert dimanche 3 juin, par la société la *Concorde* à Wattrelos, 105 tireurs ont pris part à ce tir :

1er prix, coq, 200 fr., Dalle de Lille ; 2e, poule, 100 fr., Salmon, de Roubaix ; 3e, id. 100 fr., Loncke, Wattrelos ; 4e, id. 50 fr. Delnatte, Roubaix; 5e, id. 50 fr. Salembier, Wattrelos ; 6e, id. 25 fr. Maréchal, Tourcoing; 7e, id. id. 25 fr., Beuscart, Wattrelos.

Touffiers. — Voici le signalement de M. François Hubert, âgé de 60 ans, disparu de son domicile depuis le 29 mai dernier : taille 1 m. 67 environ, cheveux grisonnants, sans barbe, vêtu d'une casquette de soie noire, d'une blouse bleue, d'un pantalon de velours et chaussé de bottines neuves. Sa famille habite Touffiers.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

La commission administrative de la *Fanfare des Amis Réunis* prévient ses membres honoraires qui voudraient participer au festival de Wambrechies et profiter de la réduction de 50 pour cent. de se faire inscrire, au siège de la société, avant le 10 courant inclus.

Crainte de mourir

Clesles (Marne), le 25 juillet 1887. — Depuis plusieurs années je souffrais d'une pituite qui augmentait toujours; je rendais tout; sans vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, je crois que je serais mort. Depuis que j'en prends, l'appétit est revenu, la digestion se fait bien et les forces reviennent. (Sig. lég.) WILLAUME, débitant.

A M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris. 17217d

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FILS DE BELGES. — Vient de paraître : la convention conclue entre la France et la Belgique pour mettre fin aux difficultés résultant de l'application des lois qui règlent le *service militaire* dans les deux pays. En vente, librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve à Roubaix, et 42, rue de Fontrains, à Tourcoing.

TOURCOING

Les lins. — Des affaires considérables ont été faites en lins et en fils à la fin de la semaine dernière. La récolte, très courte, a été considérée comme très gravement compromise par le soleil ardent de samedi et de dimanche.

Voici, au sujet de la situation des lins sur terre comment s'exprime le *Journal circulaire du Marché linier de Lille* : « Depuis huit jours, la sécheresse a persisté, mais le soleil ardent des journées de samedi et de dimanche a été très préjudiciable à la récolte. Le lin a de 10 à 25 centimètres de longueur, beaucoup de champs sont en boutons et quelques-uns commencent à fleurir. Nous avons eu quelques pluies depuis lundi soir, mais la terre est à peine mouillée, et il faudrait un temps exceptionnellement favorable pour sauver les deux ou trois cinquièmes de la récolte. »

Dès la fin de la semaine dernière, il se manifestait une demande très active pour les fils, et des affaires considérables ont été traitées dans tous les genres de lin et d'étoupes, à sec et au mouillé. Les premières transactions ont eu lieu d'abord aux anciens prix ; puis la hausse s'est un peu à la fois accentuée, pour atteindre de un à deux francs pour les genres courants. Les filateurs ont des ordres importants, refusent de s'engager et se tiennent sur la plus grande réserve.

En lins de Russie, il s'est traité des affaires considérables dans tous les genres, et surtout en livrable roui à l'eau; il faut remonter à plusieurs années pour trouver un chiffre d'affaires égal à celui de cette semaine. Les prix sont en baisse de 2 à 3 fr. pour les rouis à l'eau, de 4 à 6 fr. pour les rouis à terre.

Demande très active pour les lins de pays, prix en hausse.

Rien à signaler pour la toile.

L'identité du cadavre trouvé, mercredi matin, dans le canal de Roubaix, au Blanc-Seau, n'est pas encore connue. C'est un homme de 45 ans environ, d'une taille de 1 m. 75 ; le visage est plein, le nez court et assez fort à la naissance, les cheveux d'un châtain foncé, la moustache rousse.

Il est vêtu d'un pantalon de drap noir, d'un caleçon en coton, d'un veston en velours marron cottelé recouvrant une courte vareuse de toile bleue, d'un gilet en drap noir, d'une chemise en cretonne rayée bleu et blanc et d'une flanelle blanche. Il était coiffé d'une casquette en soie noire et chaussé de bottines à élastiques. On n'a trouvé sur le cadavre qu'une clef de moyenne dimension.

Ces quelques indications permettront peut être de faire reconnaître le malheureux.

Deux montres en argent et une chaîne de même métal ont été volées chez M. Pierre Vermeulen, journalier, rue de la Latte. Ces objets étaient renfermés dans un verre placé sur une armoire, dans une salle du rez-de-chaussée. C'est, mercredi matin, que la disparition fut constatée, mais on n'a aucun indice sur l'auteur du larcin.

Les poireaux sont, depuis quelque temps, l'objet des convoitises des maraudeurs. Un parc entier, d'une valeur de 25 fr., appartenant à M. Cau, maraîcher, sentier de Roncq, a été dévalisé dans l'une des dernières nuits.

M. Cau est victime, pour la troisième fois, d'un vol de ce genre.

Extradés. — La gendarmerie de Mouscron a remis à celle de Tourcoing, le nommé Jean-Marie Pacot, ex-maréchal des logis chef au 35e dragons, condamné par le conseil de guerre à 10 ans de travaux forcés, à la dégradation militaire et à l'interdiction de séjour pendant 10 ans.

Pacot avait été arrêté à Bruxelles. Il a été écroué aujourd'hui, à la prison militaire à Lille.

Halluin. — Un accident, qui aurait pu avoir des suites, s'est produit, mercredi matin.

Le cheval de M. le docteur Dumont, de Wervicq, attelé à une voiture, qui amenait à notre gare Mme Dumont, s'emporta le long du gravier de Bousbecque, rasant les maisons, manquant d'arracher les barrières du passage à niveau du chemin de fer, et vint s'abattre près du tissage de MM. Gratry et Cie.

Mme Dumont avait conservé tout son sang-froid, et n'était pas blessée; le domestique avait eu les bras contusionnés par les barres de son siège par suite des efforts qu'il avait fait pour maîtriser son cheval.

— La gendarmerie s'est rendue hier à Linselles, afin d'y constater un vol commis dans cette localité, avec escalade et effraction, au préjudice de M. J.-B. Delannoy, cultivateur au hameau du Caillou.

L'on est entré dans l'habitation en escaladant un mur.

On a dérobé *six kilogs de beurre* qui se trouvaient dans la cave; de là l'on est remonté dans la cuisine, l'on y a soustrait une douzaine d'œufs ainsi que de la menue monnaie, du chocolat et du sucre qui se trouvaient dans un tiroir fermé à clef que l'on a ouvert par une pesée.

LILLE

Le banquet des brasseurs. — Mercredi, a eu lieu, à l'*Hôtel de l'Europe*, le banquet offert par les brasseurs de la région du Nord à M. Taffin-Binauld, président d'honneur du *Syndicat des Brasseurs du Nord de la France*.

Pour remercier M. Taffin-Binault des longs et dévoués services qu'il a rendus à leur corporation un certain nombre de brasseurs ont pris l'initiative d'une souscription dont le produit serait consacré à l'acquisition d'un objet d'art.

C'est pour donner plus de solennité à la remise de cet objet d'art qui doit être faite à M. Taffin-Binauld que le banquet d'aujourd'hui a été organisé.

Dans un des salons de l'*Hôtel de l'Europe*, l'objet d'art, un magnifique bronze, *Vigilance*, de Moreau, avait été placé et attirait l'admiration générale.

Plusieurs superbes bouquets, dont un au nom des brasseurs belges, on été offerts à M. Taffin-Binauld.

Parmi les convives nous avons remarqué : MM. de Meuemester et Rodenbach, présidents de Syndicats belges; Claeys, sénateur; Hellin, président du Comice agricole de Lille; Petit, conseiller général; Cordonnier, adjoint au maire d'Haubourdin; Delemer, président du Syndicat des brasseurs; Leclercq, Bouquet, Blondel, Marasse, Fontaine, de Raismes; Bloch, de la *Revue universelle de la brasserie*; Frentz, directeur de la *Gazette des brasseurs*, et des représentants de l'*Echo du Nord*, de la *Vraie France* et du *Nouvelliste*.

Au dessert, plusieurs toasts ont été portés, notamment par MM. Fontaine, Leclercq, Hellin, Rodenbach, Blondel, Bloch et Vallez, au nom de la presse.

M. Delemer a lu un toast en vers qui a été couvert d'applaudissements.

M. Taffin-Binauld, avec son éloquence charmante, a remercié les organisateurs de la réunion.

L'heure de notre tirage ne nous permet pas d'en dire plus long. Nous reviendrons demain sur cette fête.

Marché aux chevaux. — Au marché de mercredi, 212 chevaux ont été exposés en vente.

Marché animé.

LE SIÈCLE DU PROGRÈS

Non, les temps ne sont plus où le peuple minable,
Faisait des empereurs, des tyrans à gogo.
Dans ce monde nouveau, rien n'est indispensable,
Excepté toutefois le Savon du Congo.

17215 *Vassier frères, 37, rue Lafayette, Paris.*

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du mercredi 6 juin 1888

(Compte-rendu sommaire du *Journal de Roubaix*)

Présidence de M. Julien LAGACHE, maire.

La séance est ouverte à huit heures.

M. LE MAIRE procède à l'appel nominal.

Présents : MM. A. Vinchon, J.-B. Pennel, Pierre Destombes, Paul Watine, adjoints; F. Roussel, Martel-Delespierre, Auguste Dupire, Gustave Leclercq, Alfred Louage, le docteur Derville, Amand Harinkouck, le docteur Largillière, Deleporte-Bayart, Jules Legrand, Louis Bourgois-Carlier, Victor Farvacque, H. Briet, Remy Degalle, Louis Willem, V. Vaissier, F. Fauvarque, S. Chéron, H. Blanchot, Ach. Lepers, H. Salembier, Fr. Carissimo, le docteur Carrette, Ed. Debuchy, Jules Lerouge.

Absents : MM. Ch. Durot, adjoint, en voyage ; Gustave Legrand, excusé; Emile Tiers, L. Bourgeois-Dhellemmes, Jules Legrand, Carlos Spel, Georges Heyndrickx, en voyage.

Election d'un secrétaire et lecture du procès-verbal

M. G. Heyndrick, secrétaire, étant absent, on procède à l'élection d'un secrétaire pour la séance.

Voici le résultat du vote : membres présents, 22; MM. le docteur Derville, 13 voix, élu; Vaissier, 5; Briet, 4. M. le docteur Derville prend place au bureau, et donne lecture du procès-verbal de la séance du 29 mai dernier.

M. LE MAIRE — Personne ne demande la parole sur le procès-verbal?

M. WILLEM. — Je désire présenter une observation. Le procès-verbal porte tout simplement que j'ai refusé de faire partie de certaines commissions. J'avais cependant dit, en séance, que je refusais, parce que les membres de la minorité élus n'étaient pas en rapport avec son importance.

M. LE MAIRE. — Votre observation sera notée.

M. LE DOCTEUR LARGILLIÈRE. — Comme j'étais absent de la séance du 29 mai, je tiens à déclarer, aujourd'hui, que je n'accepte pas de faire partie de la quatrième commission, pour le même motif que celui indiqué par M. Willem.

Le procès-verbal est adopté.

Questions diverses

Le Conseil continue l'examen de l'ordre du jour de la précédente séance.

Il donne acte à M. le Maire, du compte-rendu des dépenses imprévues, pendant la session écoulée.

Il renvoie aux 6e et 1re commissions, une demande de subvention pour la société d'aide aux *Enfants de la Patrie*, aux 4e et 1re une demande de subvention formée par l'association générale d'Alsace-Lorraine; aux 5e et 1re, la demande d'un crédit supplémentaire pour le pesage public.

Il vote d'urgence, un crédit de 8 fr. 80, destiné au paiement d'un mandat périmé pour les fournaux économiques, et un autre crédit de 17 fr. 52, pour restitution, à MM. Motte-Bossut, fils, de droits indûment perçus à l'octroi.

Il renvoie aux 3e et 1re commissions, une demande de secours adressée par Mlle Morisson, ancienne employée de la condition publique; aux 4e et 1re commissions, l'examen d'un legs, fait aux Hospices, par M. Pierre Catteau, et les comptes de gestion du Mont-de-Piété en 1887.

Il vote un crédit de 139 fr. 30, pour le règlement d'un compte de mitoyenneté de murs entre les villes de Roubaix et de Tourcoing, et M. Flipo-Dufour.

Bâtiments communaux

Il renvoie aux 3e et 1re commissions, une réclamation de M. Warem-Beny, s'élevant à 128 fr., pour le remontage et l'entretien des pendules de la mairie pendant l'année 1886; un projet de citernage de la cave de l'habitation du directeur de l'école de la rue Decrème; une demande de complément de mobilier pour l'habitation du directeur de l'école de la rue Ternaux; des projets d'appropriations diverses à la prison municipale et à l'école maternelle de la rue Blanchemaille.

Il adopte un crédit de 163 fr. pour l'achat de carabines, de cartouches et de cartons de cibles, destinés au gymnase municipal.

Voirie

Le Conseil renvoie, aux 3e et 1re commissions, le projet d'installation du jet d'eau du Square Notre-Dame, au Boulevard Gambetta; la demande de construction d'un tronçon d'aqueduc, rue du Tilleul ; les demandes de classement et de mise en état de viabilité des rues Sainte-Eleuthère, et St-Amand; une demande de déclaration d'utilité publique, pour le redressement de la rue du Pile ; une demande de crédit pour le remboursement du cautionnement versé par l'entrepreneur du pavage des trottoirs de la rue de la gare; un projet de nivellement de la rue Lacordaire; un projet de modification de l'alignement des rues de l'Hospice et du Bois; un projet de prolongement de la rue de Rome; des observations de M. le préfet sur l'entretien des chaussées pavées; un projet de réparation à la buvette de Barbieux; la question de prélèvement, en 1885, sur les revenus ordinaires, des sommes nécessaires pour l'entretien des chemins vicinaux.

Le conseil des prud'hommes

M. LE MAIRE dit que, par suite de la réorganisation des conseils de prud'hommes, le nombre des prud'hommes ouvriers ayant été porté de 8 à 12, il y a lieu de voter un crédit supplémentaire de 876 fr. 68 c., destiné à payer l'indemnité due aux nouveaux prud'hommes ouvriers, qui ont été installés en avril dernier.

M. ACHILLE LEPERS. — On a l'habitude, pour les prud'hommes ouvriers, de payer l'indemnité à partir du jour de leur installation. Cependant, le président reçoit son indemnité à partir du jour de son élection. Pourquoi ne fait-on pas de même pour les prud'hommes ouvriers. Il ne faut pas perdre de vue que les ouvriers, élus conseillers prud'hommes, sont sous la dépendance de patrons, qui les renvoient sitôt leur élection.

M. LE MAIRE. — Les prud'hommes ouvriers reçoivent, à la fin de leur mandat, en attendant l'installation des nouveaux élus, ce qu'ils n'ont pas eu au commencement.

M. CHÉRON. — Comme le mandat n'est conféré qu'à l'installation, ce n'est qu'à partir de ce moment que les prud'hommes doivent être indemnisés.

Quant au renvoi des prud'hommes ouvriers par leurs patrons, je ne crois pas que cela se fasse, car c'est un honneur pour un patron d'avoir un de ses ouvriers au Conseil des prud'hommes.

M. LEPERS. — Il y a des patrons qui n'admettent pas que leurs ouvriers soient prud'hommes.

M. LE MAIRE. — Ce n'est pas ce qui nous occupe en ce moment. On pourra discuter cette question à un autre moment.

Le crédit de 876 fr. 68 est voté.

Questions diverses

Le Conseil homologue le cahier des charges pour la mise en adjudication de la fourniture des livres de prix aux élèves des écoles communales.

Il renvoie, à la 1re commission, une réclamation du syndicat des brasseurs pour les droits sur la bière fabriquée par les hospices ; le compte administratif de 1887, et le budget supplémentaire de 1888 ; une demande de crédit supplémentaire pour les dépenses d'impression du bulletin communal ; aux 3e et 1re commissions, un projet de travaux de construction d'un aqueduc, rue Descartes, dans la section comprise entre la rue des Arts, et la rue de l'Industrie ; une demande de rectification de l'acte de vente de l'emplacement du marché du Fontenoy.

Le Conseil autorise M. le Maire, à confier, à l'amiable, à un entrepreneur, l'exploitation des bassins et de la buvette de l'école de natation, dont l'ouverture est fixée au 9 juin.

Demande de secours en faveur des ouvriers verriers de Seine et Seine-et-Oise.

M. LE DOCTEUR CARRETTE donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs, en réponse à une demande de secours faite par MM. Degalle et Lepers en faveur des ouvriers verriers de Seine et Seine-et-Oise, votre 4me commission vous propose à l'unanimité des membres présents la délibération suivante :

» Le Conseil municipal, gardien des deniers roubaisiens, regrettant son impuissance à soulager » toutes les misères de ses concitoyens, ne peut étendre sa sollicitude généreuse aux infortunes sans » nombre signalées chaque jour, dans l'étendue du » *territoire français; et dans le cas où d'innocentes* » victimes de catastrophes, accidents fortuits, etc., » viendraient, à titre exceptionnel, s'imposer à sa générosité, c'est dans les départements privés de res» sources, dans les localités dénuées de secours à » cause de leur isolement qu'il croirait de préférence » devoir accorder ses largesses.

» Par ces motifs, le Conseil s'inscrit contre la subvention demandée.

» Signé : Dr Carrette, F. Roussel, Fauvarque, Derville, Vinchon, Carissimo, Martel-Delespierre. »

M. A. LEPERS. — Dans le rapport qu'on vient de lire, entre autre choses, on dit que le Conseil municipal est gardien des deniers roubaisiens. C'est très bien d'être gardiens des deniers roubaisiens, mais cela n'empêche pas le Conseil de venir en aide aux ouvriers sans travail des autres départements. Si nous assistons, aujourd'hui, les malheureux des autres régions de la France, ces régions viendront un jour aussi à notre secours.

Dans son discours d'installation, M. le Maire disait qu'on ferait tout ce qu'on peut pour aider les ouvriers. Voici une excellente occasion. Le Conseil municipal de Paris n'est-il pas venu en aide aux ouvriers de Decazeville et de Seine-et-Oise?

Si la somme de 1,000 francs paraît trop élevée pour les ouvriers de Seine et de Seine-et-Oise, coupons-là ; il y aura 500 fr. pour ces départements, et 500 pour les ouvriers sans travail de l'Allier.

En définitive, si ces ouvriers sont sans travail, c'est parce que les patrons ont fermé leurs ateliers. Et puis, je ne vois pas que les ouvriers de Roubaix soient tant aidés.

Lorsque des chômages se sont produits chez nous, lorsque tant d'ouvriers et ouvrières étaient en grève, les a-t-on secourus?

M. LOUAGE. — Roubaix n'a pas le moyen de faire cela.

M. LEPERS. — Pas le moyen! Comment donc? Les ouvriers, ici, ne sont ni aidés, ni considérés.

Hier, un patron, ayant besoin d'ouvriers, s'est adressé au bureau de bienfaisance, pour pouvoir les occuper à meilleur compte.

M. HARINKOUCK. — Un patron va chercher ses ouvriers où il espère en trouver.

M. LEPERS. — Un patron qui paie convenablement ses ouvriers, n'a pas besoin d'aller en chercher au Bureau de Bienfaisance.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Dans le rapport, dont j'ai donné lecture, je n'ai pas touché la question des grèves, je n'ai pas examiner la question de savoir si le chômage était voulu, ou non. Je me suis placé au seul point de vue roubaisien. Vous, vous venez dire que nous devons donner aujourd'hui, avec espoir de réciprocité.

Lorsqu'en 1881, tant d'ouvriers ont chômé ici, le conseil municipal de Paris leur a-t-il voté une subvention ? Que les autres villes, les autres départements nous donnent l'exemple, nous pourrons peut être les suivre, toujours en réservant la question des grèves.

M. LEPERS. — Je ne doute pas que c'est parce qu'il s'agit, en partie, de grévistes, que la 4e commission a refusé de voter le secours demandé.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Il y a eu, à Roubaix, des grèves bien plus terribles que celles dont vous parlez, et on n'est pas venu à notre secours.

M. LEPERS. — Il est vrai qu'en 1881, on n'est pas venu à notre aide, mais, à cette époque, les conseils municipaux n'étaient pas aussi bien constitués...

M. A. HARINKOUCK. — Ah! il nefaut pas commencer à nous insulter!

M. LE MAIRE. — M. Lepers, vous demandez le rejet des conclusions du rapport!

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Je demande le vote nominal.

M. LEPERS. — Je propose de voter un secours de 500 fr. pour les départements de Seine et de Seine-et-Oise, et un autre secours de 500 fr. pour le département de l'Allier.

M. LE MAIRE. — C'est une contre-proposition.

M. LEPERS. — Au fond, la proposition est la même.

M. VINCHON. — Effectivement. C'est le même principe.

M. LEROUGE. — Le rapport de M. le docteur Carrette se termine par ces mots :

« Par ces motifs, le Conseil s'inscrit contre la subvention demandée. »

Je demande qu'on ajoute :

...Mais, désireux de témoigner de sa sollicitude pour la classe ouvrière nécessiteuse, et tout particulièrement pour les ouvriers sans travail, à cause du chômage dans les diverses branches de l'industrie locale, et du mauvais hiver qui vient de se passer, vote un supplément de crédit de 10,000 fr. au bureau de bienfaisance, en l'invitant d'user plus largement des secours en faveur des ouvriers nécessiteux, sans travail et à titre temporaire, qui en feront la demande.

» ED. DEBUCHY. JULES LEROUGE. »

M. LE MAIRE. — C'est une proposition à part. Je demande d'abord le vote nominal sur les conclusions du rapport. Que ceux qui sont d'avis de les adopter veuillent bien répondre oui.

Ont répondu oui : MM. Vinchon, Pennel, Destombes, Watine, F. Roussel, Martel-Delespierre, A. Dupire, G. Leclercq, Alfred Louage, le docteur Derville, A. Harinkouck, le docteur Largillière, Deleporte-Bayart, V. Farvacque, V. Vaissier, F. Fauvarque, S. Cheron, Fr. Carissimo, le docteur Carrette.

Ont répondu non : MM. Louis Bourgois-Carlier, Remy Degalle, Ach. Lepers.

Se sont abstenus : MM. H. Briet, Louis Willem, Ed. Debuchy, et Jules Lerouge. Ces conseillers ont déclaré qu'ils s'abstenaient en raison du dépôt de la contre-proposition demandant 10,000 francs pour les ouvriers nécessiteux de Roubaix.

M. le docteur Largillière a dit : oui, en se réservant de voter sur la même contre-proposition.

Les conclusions du rapport ont donc été adoptées par 21 voix, contre trois, et quatre abstentions.

M. BOURGOIS-CARLIER demande que l'on mette aux voix la contre proposition Lerouge.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Avant de procéder au vote, que M. Martel veuille bien nous dire si le crédit alloué par le Conseil au Bureau de Bienfaisance est épuisé.

M. MARTEL-DELESPIERRE. — Je m'associerais à la proposition de mon collègue si le Conseil n'était pas toujours disposé à voter des crédits pour le Bureau de Bienfaisance.

Le crédit a été diminué de 20.000 fr.; j'ai consenti à cette diminution; parce que j'étais certain qu'on nous accorderait d'autres crédits, dès que nous aurons besoin d'argent.

Si le Bureau demandait trente ou quarante mille francs, jamais, quand il s'agit d'ouvriers, le Conseil ne refuserait.

La contre-proposition de M. Lerouge n'a donc pas sa raison d'être. Ce serait de l'argent envoyé inutilement de la caisse municipale dans la caisse du Bureau de Bienfaisance.

M. LEROUGE. — Je prends acte des paroles de M. Martel et je le remercie.

M. LEPERS. — Je voudrais que le Conseil donnât des ordres au Bureau de Bienfaisance pour faire distribuer des secours plus larges.

M. BRIET. — Le Conseil ne peut qu'émettre un vœu.

M. LEPERS. — Alors qu'on cherche le moyen d'y arriver.

M. MARTEL ajoute que le Bureau de Bienfaisance ne se contente pas de donner, aux ouvriers sans travail, les secours réglementaires; on donne, en quantité, des paillasses, des chausures, des flanelles, des chemises, des jupons. «En un mot, dit en terminant l'honorable conseiller, nous employons l'argent, à couvrir la nudité de nos braves ouvriers et ouvrières.»

L'incident est clos.

Les bornes fontaines

M. REMY DEGALLE. — J'ai l'honneur de soumettre au Conseil la proposition suivante :

« Que les bornes fontaines, servant à alimenter la ville, soient ouvertes jour et nuit, à partir du 1er mars jusque fin de novembre, et à partir de décembre jusque fin février, au moins 4 heures par jour, à seule fin de faciliter les ouvriers à pouvoir se munir d'eau pour l'entretien de leurs maisons.

» DEGALLE. REMY. »

Je demande l'urgence.

M. LE MAIRE et M. VINCHON répondent que l'on fera tout ce que l'on peut pour améliorer la situation actuelle.

Les ventes aux Halles

M. LOUAGE donne lecture de la pétition suivante :

« Messieurs,

« Nous venons vous rappeler la pétition qui a été remise, il y a quatre ans, à l'administration de l'ancien conseil municipal pour obtenir la réduction des heures de ventes à la criée aux halles.

« Nous, marchands, bouchers, maraichers, marchands de fruits et legumes nous vous prions de vouloir bien faire justice à notre demande en prescrivant l'arrêt de la vente à la criée aux mêmes heures que celle de la vente en gros, ce qui est symonine dans l'état actuel des choses. On autorise la vente à la criée jusqu'à la fin de la journée, tandis que la vente en gros qui se fait sur le carreau des halles doit se terminer à 7 h. l'été et à 8 h. l'hiver.

» Les vendeurs à la criée ayant déjà les avantages de l'emplacement et d'un bureau à petit frais, nous croyons que les chiffres de la vente en gros vous montreront jusqu'à quel point nous sommes en droit de réclamer contre l'état actuel des choses, surtout qu'il s'agit d'une concurrence illegique vis-à-vis des détaillants qui paient leur emplacement aux halles beaucoup plus cher que les marchands à la criée.

» Nous prendrons en la liberté de vous faire observer que dans toutes les villes voisines, les règlements font cesser la vente à la criée en même temps que la vente en gros. »

La pétition est renvoyée à la 5e commission.

Les postes

M. LE DOCTEUR CARRETTE dit que l'on n'a pas tenu compte du rapport circonstancié fait par M. Alfred Reboux, sur les modifications à apporter dans le service des postes, et que rien n'a été fait.

M. LE MAIRE répond que le projet de modifications est encore à l'étude.

L'école de natation

M. BOURGOIS-CARLIER. — Monsieur le Maire et Messieurs les conseillers municipaux, je désire faire la proposition suivante concernant l'école de natation. Les femmes de la classe ouvrière et particulièrement qui travaillent du matin au soir, dans les usines et fabriques, ont grand besoin de prendre des bains pour leur santé. Elles en sont privées complètement par l'organisation actuelle, à cause des jours, heures d'ouverture et de fermeture.

Pour remédier à cet état de choses, je propose au Conseil municipal de vouloir bien mettre à l'étude l'établissement de deux nouveaux bassins pour les femmes, à construire sur le terrain appartenant à la ville, loué en ce moment à M. Hornent, 105 francs l'an et situe rue Turgot à côté de l'entrée gratuite. En prenant le long du couloir de cette entrée on aurait 12 mètres 50 carrés environ de terrain à employer pour cet usage. On peut, sans frais, faire l'entrée par la rue Meyerbeer et la porte existe déjà.

Ces bassins—par un sentiment de convenance que je n'ai pas besoin d'expliquer ici — seraient, bien entendu, surveiller par des femmes au lieu de l'être, comme à présent, par des maîtres nageurs.

En ajoutant une porte de correspondance avec les bassins actuels, on pourrait appeler, en cas de danger, un maître nageur ; on pourrait mettre cette partie de l'Ecole de natation en adjudication. Cette adjudication comprendrait les entrées, les cabines, le linge, la buvette et restaurant; les produits permettraient à la ville de rentrer dans une grande partie des intérêts de la dépense faite à ce sujet. On pourrait donner trois jours payants et quatre jours gratuitement, compris le dimanche.

J'espère, Messieurs, pouvoir compter sur votre dévouement, en vers la classe laborieuse d'ouvriers, toute dévouée à l'industrie roubaisienne, pour mettre à l'étude cette question et amener une solution avant l'ouverture de la saison. J'ai la ferme conviction que la dépense ne serait pas importante : une quinzaine de mille francs environ. Par ce moyen, on tirerait facilement parti d'un terrain appartenant à la ville et presque improductif, en raison de sa valeur.

Je vous demande donc le renvoi de ma proposition aux commissions compétentes pour en faire l'étude de concert avec l'administration municipale.

La proposition de M. Bourgois est reavoyée aux 1re et 3e commissions.

M. LE DOCTEUR LARGILLIÈRE. — Messieurs, le soussigné, dans le but de répondre au désir de nombreuses personnes, fréquentant l'école de natation, a l'honneur de prier le conseil de bien vouloir prendre en considération la proposition suivante :

« A partir de l'ouverture de l'Ecole de natation, il y aura chaque semaine, un jour, au choix de l'administration municipale, pendant lequel les familles pourront prendre des bains en commun.

» Roubaix, le 6 juin 1888.

» Dr LARGILLIÈRE
» *Conseiller municipal.* »

M. LE MAIRE. — La question sera examinée.

Les rues particulières

M. WILLEM. — Messieurs, il existe à Roubaix, dans les quartiers ouvriers principalement, un grand nombre de rues particulières en très mauvais état de viabilité. Les travaux de voirie y font généralement défaut — cause première de beaucoup de cas d'insalubrité.

Ces rues sont généralement construites de maisons à loyer peu élevé et pour la plupart occupées par des ouvriers ; les propriétaires reculent devant la dépense à faire pour les mettre en bon état de viabilité, parce que cette dépense les entraînerait à la nécessité d'augmenter les loyers.

Je pense, Messieurs, et j'espère que vous penserez tous comme moi, qu'il est d'intérêt public d'encourager les propriétaires des rues particulières à mettre les dites rues en bon état de viabilité, en diminuant leur part contributive pour l'exécution des travaux de voirie.

Je propose donc au Conseil de décider qu'à l'avenir la répartition des frais de voirie, dans les rues particulières, se fera comme suit :

La moitié à la charge de la ville.

Un quart à la charge de chaque riverain.

M. DERVILLE fait remarquer qu'une proposition analogue a été déjà examinée par le précédent Conseil et demande de la renvoyer, avec celle de M. Willem, aux commissions compétentes. — Adopté.

Le quartier du Cul-de-Four

M. F. FAUVARQUE demande d'établir un urinoir près du pont Motel, et d'amener les eaux de la Lys dans le quartier du Cul-de-Four et de la Guinguette. Renvoyé aux commissions compétentes.

M. LE MAIRE déclare close la session de mai.

La séance est levée à 9 h. 50.

CONCERTS ET SPECTACLES

Concert des Amateurs Tournaisiens. — Malgré tout l'attrait qu'il pouvait présenter, le concert des *Amateurs Tournaisiens* n'a attiré que bien peu de monde au Grand-Théâtre, dimanche soir. Nous voulons croire que c'est la température qui a été la principale cause de cette désertion, car le programme était composé de façon très intéressante.

La symphonie des *Amateurs Tournaisiens*, comme son nom l'indique est exclusivement composée d'instrumentistes qui trouvent, dans l'interprétation des Maîtres, une distraction utile en même temps qu'agréable. On ne peut que les en féliciter, surtout si on envisage le résultat auquel ils sont parvenus. Ils forment un orchestre d'amateurs qui en remontrerait à beaucoup d'autres du théâtre.

C'est avec beaucoup de goût qu'ils ont joué l'ouverture de *Freyschutz*, de Weber, une *Rêverie*, de Grech, la *Pastorale* et le *Scherzo*, de la première suite d'orchestre de notre concitoyen M. Clément Broutin, après lesquels la salle entière et les exécutants ont acclamé l'auteur, et la *Marche Triomphale* de V. Delannoy. Ce dernier morceau très bien su et enlevé avec vigueur.

M. Maurice Leenders, directeur de l'académie de Tournai violoniste, nous a fait entendre le premier solo du *Concerto en ré* de Paganini, et l'*Hommage à Christiana*, fantaisie originale de sa composition. Dans ces deux œuvres nous avons pu remarquer le beau style et le coup d'archet magistral de M. Leenders, qui s'arrange très aisement des plus grandes difficultés.

Très-fort, M. L. Gorin. La flûte, sous ses doigts agiles a des accents ravissants.

Le son est d'excellente qualité et l'expression irréprochable. Il eût été à souhaiter qu'une part plus grande eût été réservée dans le programme à un artiste de cette valeur.

Le violoncelle a ordinairement sa place dans un concert du genre de celui qui nous occupe. Les *Amateurs tournaisiens* nous ont présenté un jeune violoncelliste de quinze ans, M. Ch. Van Isterdaël, qui a joué un *concerto* de Gelterman. Tout ce qu'il faut pour faire un instrumentiste supérieur, M. Van Isterdaël le possède, et nous pouvons, sans nous hasarder, lui prédire un avenir d'artiste.

La seconde partie du programme, et la plus importante, l'exécution du *Désert*, de Félicien David, a surpassé toutes nos prévisions. Toutes nos félicitations aux *Amateurs tournaisiens*, ils ont fait preuve dans l'interprétation d'un réel talent en même temps que d'une étude approfondie.

Le *Désert*, ode symphonique en 3 parties, a été exécuté pour la première fois en 1844. Un succès immense l'accueillit. Sa forme nouvelle, s'affranchissant des manières connues et vieillottes, fut une véritable innovation. On ne peut alors s'empêcher d'admirer avec quelle hardiesse et quel rare bonheur, l'auteur ose ainsi s'affirmer maître d'un seul coup.

David n'était pas un rêveur : Ce qu'il a voulu rendre et faire sentir, il l'avait senti lui-même, et ses voyages en Syrie, en Egypte, et dans le désert avaient laissé dans son esprit une impression profonde qu'il a su traduire avec une vérité saisissante. Son imagination fut frappée par ce spectacle nouveau, le pittoresque de cet inconnu le charma. Il y a dans cette œuvre une couleur locale d